

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Mes chers collègues,

Ma question s'adresse à Monsieur Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie.

Monsieur le Ministre,

Depuis la privatisation du secteur autoroutier, les sociétés concessionnaires réalisent des bénéfices colossaux sans prendre de risques.

15 milliards d'euros de dividendes ont ainsi été distribués entre 2006 et 2013.

Le récent constat de l'Autorité de la concurrence est sans appel :

*« La rentabilité exceptionnelle des sociétés concessionnaires d'autoroutes, largement déconnectée de leurs coûts et disproportionnée par rapport au risque de leur activité, est assimilable à une rente. »*

Pour 100 € de péages payés par l'utilisateur, entre 20 et 24 € représentent un bénéfice net pour les concessionnaires.

Lors de la privatisation du secteur autoroutier par la droite en 2005-2006, j'estime que l'Etat a été doublement lésé.

Une première fois immédiatement en percevant 15 milliards d'euros du produit de la vente de ses actions alors que la Cour des comptes en a estimé le montant à 24 milliards.

Une seconde fois en s'engageant contractuellement dans des rapports largement déséquilibrés avec les sociétés autoroutières qui ont, en plus, permis des augmentations de péage largement très supérieures à l'inflation.

Je rappelle que la loi du 18 avril 1955 dispose que *« l'usage des autoroutes est en principe gratuit »*.

Toutefois, un péage peut être institué pour cet usage afin *« d'assurer la couverture des dépenses liées à la construction, à l'exploitation ou à l'extension de l'infrastructure »*.

Monsieur le Ministre, l'exception au principe de gratuité des autoroutes profite désormais à des sociétés privées à la rentabilité maximale.

Que comptez-vous faire pour en finir avec ce scandale et, dans le même temps, dégager de nouveaux financements pour nos infrastructures de transport et limiter les tarifs des péages.

Je vous remercie.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Monsieur le sénateur Philippe Kaltenbach,

La Cour des Comptes a estimé dans son rapport en 2013 que la privatisation des autoroutes engagée en 2005 a été une mauvaise affaire pour l'Etat. L'Autorité de la concurrence de son côté a mis en évidence la «rentabilité exceptionnelle des sociétés concessionnaires d'autoroutes» comprise en 20 et 24%, nourrie exclusivement par l'augmentation continue du tarif des péages. Cette rentabilité, ne serait pas justifiée, d'après l'Autorité, ni par les risques auxquels elles sont exposées, ni par le niveau de leurs investissements.

- Par ailleurs les investissements consentis en contrepartie ont parfois tardé à voir le jour, voire ont profité d'effets d'aubaine comme lors du Plan vert lancé par le précédent gouvernement qui a récompensé d'un allongement de la durée de concession des travaux dits « verts » constitués pour 40% de télépéages [que les SCA auraient financés de toutes façons].

- Ainsi, Monsieur le Sénateur et vous avez raison, il s'agit, pour le Gouvernement, de prendre pleinement mesure de cette situation et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Le Gouvernement attend également les conclusions des différents travaux menés à l'Assemblée Nationale et au Sénat au sein des deux commissions développement durable pour éclairer les décisions indispensables à prendre.

- La première mesure que je souhaite porter au sein du Projet de loi pour la croissance et l'activité vise à améliorer la gouvernance et à apporter plus de transparence dans les relations très déséquilibrées qui existent aujourd'hui entre l'Etat et les sociétés autoroutières. C'est une des recommandations de l'Autorité de la Concurrence qui permettra, à terme, de tenir davantage compte de l'intérêt de l'utilisateur et de l'Etat dans les négociations avec les sociétés autoroutières.

- Il faut rappeler en effet que la France dispose d'un réseau de très haute qualité, probablement l'un des meilleurs d'Europe et qu'en revanche les tarifs de péage ont augmenté de 25% en dix ans (soit 35% de plus que l'inflation), c'est autant de moins pour le pouvoir d'achat des ménages.

- Je souhaite également qu'il y ait transparence dans le mode de passation des contrats de travaux de ces sociétés, qui sont souvent des filiales de BTP des sociétés d'autoroute : cela aura un impact sur le prix répercuté sur les péages, mais aussi sur le développement économique des PME et ETI qui doivent pouvoir accéder sur un pied d'égalité à ces contrats.

- Enfin, d'autres dispositions sont à l'étude visant à limiter la formule tarifaire des péages afin de la limiter par exemple à un pourcentage de l'inflation, ou d'en extraire le risque de trafic, ainsi que le propose, là encore, l'Autorité de la Concurrence.

- Cette réforme de la fixation des tarifs, si elle est adoptée dans le PJJ en début d'année, pourra s'appliquer dès les prochains contrats de plan et dans le cadre du plan de relance autoroutier qui sera prochainement finalisé par le Gouvernement.

- Nous avons par ailleurs convenu, avec la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie de rencontrer prochainement les sociétés concessionnaires d'autoroutes afin de discuter avec elle des modifications à apporter aux contrats en cours.
- C'est par l'ensemble de ces moyens, Monsieur le Sénateur, que le Gouvernement entend répondre à la problématique actuelle des sociétés concessionnaires d'autoroute.